

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 JUILLET 2010

DATE DE LA CONVOCATION : 20 JUILLET 2010

Le vingt-six juillet deux mil dix à dix huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Nicolas MORVAN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux : Nicolas MORVAN, Maire, Denis BERTHELOT, Madeleine KERGOAT, Gilbert DULISCOUET, Joseph LE BLOA, Isabelle MOIGN, Adjoint ; Thierry GOUERY, Yann DE KEYZER, Isabelle CAUET, Yves LE TORREC, Laurent BELLEC , Delphine MADIC, Christine OBIN, Elie OUADEC, Marie-France DEFFAY , Ghislaine NOWACZYK, Denis SELLIN, Joseph MAHE, Maryvonne BELLIGOUX, Guy LE BLOA, Isabelle GUYVARC'H, Alain BROCHARD, Gérard BREUILLES.

POUVOIR : Marie Louise GRISEL à Madeleine KERGOAT
Robert GARNIER à Denis SELLIN
Marie-Dominique LE GUILLOU à Isabelle MOIGN
Sylviane ROBIN à Guy LE BLOA

SECRETAIRE DE SEANCE : Ghislaine NOWACZYK

Le compte rendu du 7 juillet 2010 est approuvé à l'unanimité.

Le compte rendu du 16 juillet 2010 est approuvé à l'unanimité.

N° 44-2010 : ELECTION DU 7^{ème} ADJOINT SUITE AU RETRAIT DE FONCTIONS DE ROBERT GARNIER, 7^{ème} ADJOINT.

Le Maire indique que par délibération n° 43-2010 du 16 juillet 2010, Robert GARNIER, 7^{ème} adjoint de la commune de Moëlan-sur-Mer n'est pas maintenu dans ses fonctions d'adjoint. Le Maire propose un scrutin à bulletin secret pour l'élection du nouveau 7^{ème} adjoint de la commune de Moëlan-sur-Mer.

Le Maire fait appel à candidature ; Laurent BELLEC se propose.

Denis SELLIN indique que les élus communistes ne prendront pas part au vote car il traduit l'éviction d'un adjoint communiste pour un adjoint socialiste.

Le Maire répond que ce n'est pas une éviction et que c'est l'adjoint communiste qui est parti.

Joseph MAHE considère cette élection comme une affaire interne et ne souhaite pas prendre part au vote.
Le vote se fait à bulletin secret.

Joseph MAHE, Maryvonne BELLIGOUX, Guy LE BLOA (2), Isabelle GUYVARC'H, Denis SELLIN (2), Claire PRONONCE et Christine OBIN n'ont pas pris part au vote

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- Nombre de votants : 19
- Nombre de bulletins : 19
 - o Laurent BELLEC : 18 voix
 - o Abstention : 1 voix

Laurent BELLEC est élu 7^{ème} adjoint de la commune de Moëlan-sur-Mer.

Le Maire a donné ensuite lecture de la délégation au 7^{ème} adjoint : 7^{ème} adjoint, Laurent BELLEC, délégation pour le suivi des travaux de la commune de Moëlan-sur-Mer sauf assainissement collectif et non collectif.

Suite à la nouvelle élection du 7^{ème} adjoint, Laurent BELLEC devient l'adjoint référent à la commission bâtiments communaux, voirie, assainissement.

Laurent BELLEC remercie les conseillers municipaux pour son élection et souligne le travail accompli et l'engagement personnel de Robert GARNIER depuis son élection.

N° 45-2010 : MODIFICATION DE LA DELIBERATION 680-2008 FIXANT LES INDEMNITES DU MAIRE, DES ADJOINTS, DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES, DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

Le Maire propose de modifier l'article 1 de la délibération 680-2008 du 4 avril 2008 et de remplacer celle-ci par :

A compter du 26 juillet 2010, le montant des indemnités de fonctions du Maire, des adjoints titulaires d'une délégation et des conseillers municipaux délégués, dans la limite de l'enveloppe définie, sera fixé aux taux suivants :

- Maire : 47 % de l'indice brut 1015.
- Adjoint : De 17 à 19 % de l'indice brut 1015 selon les délégations.
- Conseillers délégués : De 4 à 6 % de l'indice brut 1015 selon les délégations.

Joseph MAHE note la baisse de la rémunération des adjoints et l'augmentation de la rémunération des conseillers délégués. Il s'abstiendra sur cette question.

Après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

DECIDE par 19 voix pour et 9 abstentions (Joseph MAHE, Maryvonne BELLIGOUX, Guy LE BLOA (2), Isabelle GUYVARC'H, Denis SELLIN (2), Claire PRONONCE et Christine OBIN) de remplacer la délibération n° 680-2008 de la façon suivante.

Article 1 : Le montant maximal de l'enveloppe des indemnités de fonctions du Maire et des adjoints est égal au total de l'indemnité maximale du Maire (55 %) de l'indice brut 1015 et du produit de 22 % de l'indice brut 1015 par le nombre maximum d'adjoints.

A compter du 26 juillet 2010, le montant, des indemnités de fonction du Maire, de ses adjoints titulaires d'une délégation et des conseillers municipaux délégués, dans la limite de l'enveloppe définie ci-dessous est fixé aux taux suivants :

- Maire : 47 % de l'indice brut 1015.
- Adjoint : De 17 à 19 % de l'indice brut 1015.
- Conseillers délégués : De 4 à 6 % de l'indice brut 1015.

Article 2 : Par ailleurs dans la limite de l'enveloppe maximale, les autres conseillers municipaux percevront une indemnité égale à 1 % de l'indice brut 1015.

Les indemnités de fonctions sont payées mensuellement et revalorisées en fonction de la valeur du point d'indice des fonctionnaires.

N° 46-2010 : MODIFICATION DES TABLEAUX DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES REMUNERATIONS DES ELUS.

Le Maire indique que suite à l'arrêté municipal en date du 7 juillet 2010 rapportant la délégation de fonctions de Madame Christine OBIN, il a souhaité pourvoir à la nomination d'un nouveau conseiller municipal délégué.

Le Maire donne lecture de la délégation du 4^{ème} conseiller délégué : Conseiller municipal délégué, Yves LE TORREC délégation pour l'assainissement collectif et non collectif de la commune de Moëlan-sur-Mer.

Suite à l'élection du nouveau 7^{ème} adjoint (Laurent BELLEC) et du nouveau conseiller municipal délégué, le Maire fait lecture du tableau du conseil municipal de Moëlan-sur-Mer ci-après :

TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MOELAN SUR MER AU 26/07/2010

N°	NOM	PRENOMS	FONCTION
1	MORVAN	Nicolas	Maire
2	BERTHELOT	Denis	Adjoint
3	KERGOAT	Madeleine	Adjoint
4	DULISCOUET	Gilbert	Adjoint
5	GRISEL	Marie-Louise	Adjoint
6	LE BLOA	Joseph	Adjoint
7	MOIGN	Isabelle	Adjoint
8	BELLEC	Laurent	Adjoint
9	LE GUILLOU	Marie Dominique	Adjoint
10	PRONONCE	Claire	CM
11	LE TORREC	Yves	CM délégué
12	DEFFAY	Marie-France	CM
13	GARNIER	ROBERT	CM
14	SELLIN	Denis	CM
15	OBIN	Marie-Christine	CM
16	NOWACZYK	Ghislaine	CM
17	OUADEC	Elie	CM
18	GOUERY	Thierry	CM délégué
19	CAUET	Isabelle	CM
20	DE KEYZER	Yann	CM délégué
21	MADIC	Delphine	CM délégué
22	MAHE	Joseph	CM
23	LE BLOA	Guy	CM
24	BELLIGOUX	Maryvonne	CM
25	H Aidon	Bruno	CM
26	GUYVARC'H	Isabelle	CM
27	ROBIN	Sylviane	CM
28	BROCHARD	Alain	CM
29	BREUILLES	Gérard	CM

Le Maire fait également lecture du tableau des rémunérations des élus ci-après :

TABLEAU RECAPITULATIF DES INDEMNITES AUX ELUS

Montant brut 1015 mensuel 3801.46917 au 01/07/2010

N°	NOM	PRENOMS	FONCTION	INDEMNITE EN %	MONTANT MENSUEL 01/07/20010
1	MORVAN	Nicolas	Maire	47%	1,786.69 €
2	BERTHELOT	Denis	Adjoint	19%	722.28 €
3	KERGOAT	Madeleine	Adjoint	19%	722.28 €
4	DULISCOUET	Gilbert	Adjoint	19%	722.28 €
5	GRISEL	Marie-Louise	Adjoint	19%	722.28 €
6	LE BLOA	Joseph	Adjoint	19%	722.28 €
7	MOIGN	Isabelle	Adjoint	19%	722.28 €
8	BELLEC	Laurent	Adjoint	17%	646.25 €
9	LE GUILLOU	Marie Dominique	Adjoint	19%	722.28 €
10	PRONONCE	Claire	CM	1%	38.01 €
11	LE TORREC	Yves	CM délégué	6%	228.09 €
12	DEFFAY	Marie-France	CM	1%	38.01 €
13	GARNIER	ROBERT	CM	1%	38.01 €
14	SELLIN	Denis	CM	1%	38.01 €
15	OBIN	Marie-Christine	CM	1%	38.01 €
16	NOWACZYK	Ghislaine	CM	1%	38.01 €
17	OUADEC	Elie	CM	1%	38.01 €
18	GOUERY	Thierry	CM délégué	4%	152.06 €
19	CAUET	Isabelle	CM	1%	38.01 €
20	DE KEYZER	Yann	CM délégué	4%	152.06 €
21	MADIC	Delphine	CM délégué	4%	152.06 €
22	MAHE	Joseph	CM	1%	38.01 €
23	LE BLOA	Guy	CM	1%	38.01 €
24	BELLIGOUX	Maryvonne	CM	1%	38.01 €
25	HADON	Bruno	CM	1%	38.01 €
26	GUYVARC'H	Isabelle	CM	1%	38.01 €
27	ROBIN	Sylviane	CM	1%	38.01 €
28	BROCHARD	Alain	CM	1%	38.01 €
29	BREUILLES	Gérard	CM	1%	38.01 €

TOTAL

8.781.39 €

Les conseillers municipaux prennent acte de ces deux tableaux.

N° 47-2010 : DESIGNATION D'UN MEMBRE A LA COMMISSION JEUNESSE ET SPORTS DE LA COCOPAQ (SUITE A UNE DEMISSION)

Le Maire demande au Conseil de prendre acte de la démission de Christine OBIN en date du 21 décembre 2009 de la commission jeunesse et sports de la COCOPAQ.

Le Maire propose de désigner le nouveau représentant. Le choix de vote à main levée est adopté à l'unanimité.

Ghislaine NOWACZYK se porte candidate.

Après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

DECIDE par 18 voix pour et 10 abstentions (Joseph MAHE, Maryvonne BELLIGOUX, Guy LE BLOA (2), Isabelle GUYVARC'H, Denis SELLIN (2), Claire PRONONCE, Christine OBIN et Gérard BREUILLES) de désigner Ghislaine NOWACZYK comme membre à la commission jeunesse et sports de la COCOPAQ pour la commune de Moëlan-sur-Mer.

QUESTIONS DIVERSES

Alain BROCHARD :

- 1. Demande d'attribution de subvention exceptionnelle formulée par le club de Pétanque pour l'organisation du championnat du Finistère en septembre 2010.**
- 2. Point sur la suite donnée aux demandes formulées lors des réunions des conseils de quartiers.**
- 3. Modification du plan d'occupation des sols prescrivant le passage en zone 2 NAH des parties de zones 1 NAHC non encore urbanisées. Avis d'enquête publique.**

REPONSES

1. Joseph LE BLOA indique qu'il n'y a pas eu de demande du club de pétanque. De plus, son président ne souhaite pas solliciter une subvention exceptionnelle.
2. Gilbert DULISCOUET indique qu'il apporte des réponses écrites aux Présidents mais que l'ensemble des demandes n'a pas de réponses immédiates. Laurent BELLEC indique qu'il rencontrera les Présidents des conseils de quartiers à la rentrée pour apporter des réponses aux citoyens.
3. Denis BERTHELOT indique que ce dossier est étudié depuis 6 mois par la commission urbanisme, dont fait partie Alain BROCHARD. Il précise que conformément à la procédure, après enquête publique, le rapport sera communiqué aux conseillers municipaux qui seront amenés à se prononcer sur la modification du POS, en conseil municipal. Cette procédure a été engagée suite à une discordance entre les documents d'urbanisme de la commune et la loi littoral, afin de protéger juridiquement la commune.

Le Maire complète en indiquant que la commune continue d'informer l'ensemble des acteurs du secteur (notaires, agences immobilières...) sur les contraintes liées à l'application de la loi littoral.

Joseph MAHE indique que pour sa part, il souhaite l'information la plus complète possible pour la population. Il donnera son avis en commission, le moment venu.

L'ordre du jour étant épuisé,

La séance est levée à 19 h 30

Le Secrétaire de séance,
Ghislaine NOWACZYK.

Le Maire,
Nicolas MORVAN.



Les membres du conseil municipal,